



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

site Internet

Question écrite n° 126297

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le Premier ministre sur la possible suppression de l'actuel portail unique de l'adoption dénommé « adoption.gouv.fr ». En effet ce portail viendrait à être scindé en deux portails dont l'un serait dédié à l'adoption nationale et relèverait du ministère des solidarités et de la cohésion sociale, tandis que l'autre serait dévolu à l'adoption internationale et relèverait du ministère des affaires étrangères et européennes. À première vue, il ne s'agit pas d'une logique de simplification et de clarification des démarches des candidats à l'adoption dans la mesure où les organismes autorisés pour l'adoption et l'Agence française de l'adoption ont également leurs propres sites internet. C'est pourquoi elle souhaiterait que le Gouvernement lui indique le bien-fondé de cette décision.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126297

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 352

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)